

## L'ORGANISATION DES ELECTIONS PLURALISTES, LIBRES, DEMOCRATIQUES ET TRANSPARENTES DE 2006 EN TERRITOIRE DE WALIKALE

*Isaac N'KANGO MAFUTA*

Assistant de 2ème Mandat, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques,  
Université de SEpromad/GOMA, RD Congo

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** The iconic issue of transparency in the organization of the 2006 elections in WALIKALE territory in North Kivu in the Democratic Republic of Congo is at the heart of this debate. The result is a paradox between the qualification of the transparent elections held on this space and the observed reality that indicates the non-transparent, due to fraud and lack of freedom of electoral organization. This denial of transparency of these elections does not guarantee peace in Congo - Kinshasa and North Kivu in general and in particular WALIKALE.

**KEYWORDS:** Elections, Freedom of electoral organization, Electoral fraud, Consolidation of democracy, Electoral transparency.

**RESUME:** L'emblématique question de la transparence dans l'organisation des élections de 2006 en territoire de WALIKALE au Nord-Kivu en République Démocratique du Congo est au cœur de ce débat. Il en résulte un paradoxe entre le qualificatif de la transparente des élections organisées sur cet espace et la réalité observée qui indique la non transparente patente, du fait de la fraude et du manque de liberté d'organisation électorale. Ce déni de la transparente de ces élections ne garantit pas la consolidation de la paix au Congo-Kinshasa et au Nord-Kivu en général et à WALIKALE en particulier.

**MOTS-CLEFS:** Elections, Liberté d'organisation électorale, Fraude électorale, Consolidation de la démocratie, Transparence électorale.

### 1 INTRODUCTION

Depuis le discours présidentiel du 24 Avril 1990 mettant fin à l'ère du parti – Etat, le Zaïre (Congo) vit dans l'attente des consultations électorales qui devront établir la troisième République à savoir : le référendum relatif à l'approbation du nouveau projet de la constitution déjà promulgué, les élections municipales, territoriales, législatives et présidentielles pour mettre en place les nouvelles institutions en chantier.

On parle beaucoup d'élections jusqu'à présent et on les exige avec force. Elles constituent le moyen le plus sûr de mettre fin aux divergences et violences sociopolitiques qui déchirent cette société. Le peuple congolais étant souverain, il faut sans tarder s'en remettre à lui pour résorber la crise sans peur des élections; quiconque est impopulaire seul est dictateur, refuse d'affronter vite les élections qui constituent la manifestation de la Démocratie, de la liberté politique, il faut pour tout dire aller tout droit aux élections<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Clément IRUNG TSHITAMBAL, « Les élections en question », in *Zaïre-Afrique*, n°287, septembre, 1994, P.389

Les élections présidentielles, législatives et provinciales organisées en RDC, le 30 Juillet et le 20 Octobre 2006, constituent l'une des pierres angulaires dans l'histoire du Congo et ont constitué le premier scrutin national en RDC depuis 1965. L'instauration des institutions démocratiques, leur consolidation et leur professionnalisation demeurent parmi les grands défis en RDC. Avec les premières élections pluralistes, la RDC se trouve au début de son processus de démocratisation.

Les citoyens congolais semblent être informés et être à la mesure d'apprécier rationnellement ce qu'un système politique, comme tel, peut faire dans les conditions toujours optimales<sup>2</sup>.

Dans le territoire de WALIKALE, il s'est posé un certain nombre de problèmes majeurs liés à la tenue des élections de 2006 entre autre: difficultés logistiques de couvrir tous les électeurs à son intérieur, et pratiquement exempt des routes, une partie de sa population située à très longue distance dépourvue de cartes d'identités et aucun recensement depuis 1984, insécurité dans certains groupements (Waloa-Uroba, Waloa-Yungu, Ihana), ainsi que des tensions politiques dans d'autres, et pression inhérente au changement qui anime la population,...

De ce qui précède, on peut se demander : ces élections de 2006 en territoire de Walikale ont-elles été transparentes ou non. Au regard à cette question, elles seraient confrontées ou butées à certains obstacles d'ordre divers, d'où la fraude, ce qui implique la non transparence et pourtant, ses élections ont été déclarées libres, démocratiques et transparentes. Cette situation ci-haut soulevée a suscité notre curiosité scientifique et nous a permis d'en discuter sommairement.

Cette étude a mobilisé une méthodologie nourrie par le cheminement dialectique soutenu par la synergie des techniques du questionnaire, d'interview ainsi que documentaire fouillée pour la récolte des données d'analyse courante.

Hormis l'introduction et la Conclusion, cette réflexion est subdivisée en deux axes suivants : les mobiles de l'organisation des élections en territoire de WALIKALE. Et le débat sur la transparence au non des élections organisées en 2006 à WALIKALE.

## **2 LES MOBILES DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS EN RDC EN GENERAL ET DANS LE TERRITOIRE DE WALIKALE, EN PARTICULIER**

Depuis son indépendance, le 30 Juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1960 à 2003.

Le caractère libre de l'élection était négligé et oublié au profit d'un régime qui avait maintenu une seule personne au pouvoir, non pas par la volonté populaire, mais parce qu'il avait la force politique, économique et militaire<sup>4</sup>.

En vue de mettre fin à cette chronique de légitime et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, forces vives de la nation, réunies en Dialogue Inter Congolais, ont convenu, dans l'accord global et inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud, le 17 Décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle, le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants au terme des élections, démocratiques, transparentes et crédibles<sup>5</sup>. La tenue des élections est un élément clef pour passer d'une situation de sortie de conflit à celle d'un Etat véritablement démocratique, unifié et stable.

Etymologiquement, le mot « Election » vient du mot latin « Electio », dérivé du verbe « Eligere » qui signifie « Choisir » à partir de ce sens étymologique, et en se situant dans le champ de la théorie Démocratique qui nous intéresse ici, on peut soutenir que l'élection est par essence, l'acte par lequel le peuple choisit ses représentants pour exercer le pouvoir à son nom. Par elle donc, le peuple leur délègue le pouvoir dont il le titulaire originaire est dans la théorie démocratique, le détenteur suprême.

---

<sup>2</sup> FONDATION KONRAD ADENAUER, *Le processus électoral de 2006 en RDC. Perception de la population, Faculté catholique, Kinshasa, 2008, P.1.*

<sup>3</sup> *Rapport spécial du secrétaire général du conseil de sécurité sur les élections en RDC, P.5.*

<sup>4</sup> LUNDA BULULU, *conclusion des traités en droit constitutionnel zairois, Edition de l'université de Bruxelles, 1984, pp.259-264, cité par TOENGAHO LOKUNDO et LONGOLI MOKOMBOLI, Op. cit., p.23*

<sup>5</sup> *La constitution de la République Démocratique du Congo, mars 2006, P.2.*

Elle apparaît comme étant essentiellement le mode par lequel les gouvernés peuvent maintenir les gouvernants à leur poste ou les destituer de manière à les remplacer par d'autres. Elle constitue donc un mode d'expression décisif de la volonté du peuple, de participation politique, une technique pacifique par laquelle on devient gouvernant, un procédé par lequel les gouvernés s'affirment les maîtres des gouvernants dans la gestion démocratique d'aujourd'hui ; elle est un élément essentiel de la démocratie moderne qui est fondamentalement représentative et qui se définit comme un éclat du peuple de s'apprécier le droit du peuple de désigner (par les élections) et de contrôler librement le gouvernement de la nation et d'exercer effectivement ce droit en son nom pour le plus avoir et le plus être de tous<sup>6</sup>.

C. DEBBASCH et Al. considèrent l'élection comme un mode de désignation par les citoyens et les représentants ou leurs délégués, soit à l'échelon local, soit à l'échelon national, soit encore dans un cadre professionnel. Ils distinguent l'élection politique de l'élection administrative. La première (élections municipales, cantonales, régionales, législatives, sénatoriales, présidentielles) est soumise à un régime plus rigoureux que la deuxième (élections universitaires, des délégués d'entreprise, etc.) en raison de sa nature (elle s'adresse aux citoyens) et de son enjeu (la direction de la collectivité, Etat)<sup>7</sup>.

Pour R. BOUDON et F. BOURRICAUD, l'élection est une des institutions caractéristiques des régimes modernes. Elle est pratiquée avec des degrés d'efficacité et de sincérité variables un peu partout dans le monde contemporain. Elle peut éclairer les détenteurs de la souveraineté sur l'intensité des humeurs, la configuration des intérêts, bref sur les opinions de leurs sujets. Elle constitue alors un sondage de grandeur nature. Elle est de nos jours, la technique démocratique du choix des gouvernants<sup>8</sup>. Une technique par laquelle les gouvernants sont choisis par les gouvernés. Elle peut se présenter soit sous forme de système majoritaire, soit sous le système de représentation proportionnel, soit encore sous le système mixte.<sup>9</sup>

Quintessence de la démocratie moderne, l'élection est par essence indissolublement liée à la liberté, assise indispensable de tout régime politique qui se veut démocratique. Il n'y a pas de vraies élections (démocratiques) aujourd'hui, là où il n'y a pas possibilité de choisir personnellement entre plusieurs partis rivaux, plusieurs candidats, plusieurs programmes d'actions et idéologies, plusieurs projets de société. Et il n'y a pas du tout de choix, c'est une banalité de le dire, là où il n'y a pas de liberté quand on est obligé de mettre dans l'urne un bulletin de vote donné, de voter pour tel ou tel candidat, quand on est soumis à une certaine contrainte physique ou morale.

Ainsi la liberté du peuple de choisir ses représentants qui vont exercer à son nom, le pouvoir exige nécessairement que soient assurées les libertés individuelles fondamentales notamment la liberté de déplacement, d'option, de presse et de discussion.<sup>10</sup>

Néanmoins, dans cette contrée du pays, l'administration était à grande partie absente et où les forces armées de la RDC n'ont pas encore la preuve de leur aptitude à régler les problèmes de sécurité liés à la présence des groupes MAI-MAI et des FDLR ; surtout dans les groupements précités. La population y était prise en otage. Elle avait quelques fois peur de quitter son village d'origine pour aller voter à quelques kilomètres où se trouvaient certains bureaux de vote. Or chaque citoyen congolais doit jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques<sup>11</sup>.

Ici, absolument c'est le peuple qui choisit et élit ses représentants, il faut absolument que le suffrage soit universel et égal. En d'autres termes : il faut que le corps électoral soit formé de manière à comprendre tous les citoyens actifs de la nation (se jouissant du droit de suffrage, élisent leurs représentants sans contrainte indépendamment de pressions extérieures).

En fin, les vraies élections démocratiques exigent que le résultat de vote soit exact c'est-à-dire qu'il corresponde effectivement à celui des volontés de tous les électeurs. Et ceci n'est pas possible s'il y a des pressions et manipulations

<sup>6</sup> Clément IRUNG TSHITAMBAL, Article déjà cité, p.8.

<sup>7</sup> C. DEBBASCH et Al, *Lexique de politique*, 7<sup>me</sup> édition, Dalloz, Paris, 2001, p.4

<sup>8</sup> E. MPONGO-BOKAKO BAUTOLINGA, *Institutions Politiques et droit constitutionnel*, Tome 1, *Théories générales des institutions politiques de l'Etat*, Editions universitaires Africaines, Kinshasa, 2001, p. 226

<sup>9</sup> P. MILUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, édition Africa, Lubumbashi, 1988, pp.9-10

<sup>10</sup> Clément IRUNG TSHITAMBAL, Article déjà cité, p.10.

<sup>11</sup> La loi électorale n° 06/006 du 09 mars 2006 portant des élections Présidentielles, Législatives, Provinciales, Urbaines, Municipales et Locales, paragraphe 2, Article 120, p.15.

électorales, si les électeurs et les candidats à élire (ou certains d'entre eux) sont contraints à se plier aux déterminismes socioculturels, politiques et/ou économiques, s'ils sont soumis à une contrainte physique et/ou morale<sup>12</sup>.

Par ailleurs, la réussite de la démocratie dans une société suppose une culture électorale de la part des citoyens. Cette culture diminue les possibilités d'erreur et de fraude électorale. Ainsi, la tenue d'élections libres et transparentes exige une préalable minutieuse, laborieuse et rigoureuse des diverses étapes conduisant à l'élection des gouvernants. Mais cette condition générale réclame la réalisation de plusieurs tâches et conditions spécifiques sur le plan à la fois politique ; juridique, technique et managérial<sup>13</sup>.

En territoire de Walikale, cette situation soulevée ci-haut pêche contre les réalités vécues d'après les résultats obtenus qui se présentent comme suit :

**LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2006 (2<sup>ème</sup> tour)**

Nombre de BVD fonctionnels	211
Nombre de BVD compilés	211
Electeurs attendus	113489
Votants	93009
Taux de participation	81,95
Nuls	1717
Bulletins Blancs	247
Suffrages	91045

**A GAGNE : KABILA KABANGE Joseph**

N°	Nom, Post-nom, Prénom	Voix obtenues	Partis Politiques
1	BEMBA GOMBO Jean-Pierre	1502	MLC
2	KABILA KABANGE Joseph	89543	PPRD
	<b>TOTAL</b>	<b>91045</b>	

L. de SAINT MOULIN tire deux conclusions du premier tour d'élection présidentielle de juillet 2006 en RDC. La première était que la population a, dans l'ensemble du pays fait preuve de maturité politique plus que les politiciens. Certains de ces derniers s'étaient sans doute laissés manipulés et pouvaient savoir qu'ils n'étaient pas des candidats sérieux à la présidence du pays. Mais la population n'a pas été dupe et n'a pas dispersé ses voix sans réflexion. Un travail considérable d'éducation civique a manifestement été réalisé dans la plupart des circonscriptions, et c'est là où il est resté le plus limité que de nombreux candidats ont parfois obtenu 1% des voix. Une seconde conclusion était que la vie politique du pays avait besoin d'un élargissement à l'échelle des problèmes de la nation<sup>14</sup>. Tout le monde avait pris conscience de la diversité de l'espace national et de la nécessité d'un discours et d'actions qui n'en restent pas à des principes et à des stratégies générales, mais qui rejoignent les problèmes des toutes les composantes de la population. Aucun des candidats au premier tour de l'élection présidentielle ne disposait de la base nationale nécessaire pour être élu à ce scrutin<sup>15</sup>.

Analysant le deuxième tour de l'élection présidentielle d'octobre 2006, L. de SAINT MOULIN a relevé les difficultés ayant caractérisé comme suit : la première a été celle de la maîtrise insuffisante de la géographie du pays. La seconde difficulté étant venue du manque de vision suffisamment claire du processus dans lequel on s'engageait. Trop heureux de voir la population se faire massivement enrôler, on n'a pas crû nécessaire d'insister sur le fait que le lieu d'enrôlement devait être

<sup>12</sup> Clément IRUNG TSHITAMBAL, *Op.cit*, P.12.

<sup>13</sup> P. NGOMA-BINDA, *la participation politique. éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance, deuxième édition, revue et augmentée, institut de formation et d'études politiques, Kinshasa, 2005, pp.484-491*

<sup>14</sup> L. SAINT MOULIN (de), « RDC, les principaux défis de l'après élection » in *Centreavec*, Bruxelles, juin 2006, pp.1-7 ; document d'analyse et de réflexion disponible sur <http://www.Centreavec.be> (dernière consultation le 28 juin 2010)

<sup>15</sup> L. SAINT MOULIN (de), « leçon du premier tour de l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo », in *Congo-Afrique*, n°408, octobre 2006, pp332-354

celui où l'on exerçait son droit de vote. Pour pallier ce manque de rigueur initiale, des dérogations ont, ensuite, été consenties assez facilement, sur base de l'article 59 de la loi électorale du 9 mars 2006. Une autre source de difficultés dans la maîtrise de la liste des électeurs était liée au fait que l'enrôlement a été réalisé par encodage sur support magnétique. La destruction accidentelle ou méchante de certains ordinateurs ou CD (compact disc) avait fait qu'il y avait eu des personnes détentrices d'une carte d'électeur dûment délivrée, mais ne figurant pas sur les listes du centre national de traitement. Pour ne pas les pénaliser le bureau de la CEI avait, par sa décision n°24 du 15 juillet 2006, autorisé ces électeurs à exercer leurs droits de vote dans d'autres centres<sup>16</sup>

#### ELECTIONS DES DEPUTES NATIONAUX DU 31 JUILLET 2006

Nombre des Bureaux de vote	211
Elections attendus	113489
Nombre de votants	97163
Taux de participation	85,61
Bulletin Nul	2300
Bulletins Blancs	448
Suffrages exprimés	94415

#### ONT REMPORTEES LA VICTOIRE

N°	Nom- Poste nom- Prénom	Voix obtenues	Partis Politiques
1	BUNDA BITENDWA Jeanne	18574	MAI- MAI
2	MUHIMA BINTU Sabina	18881	PPRD

#### ELECTIONS PROVINCIALES

Nombre de BDV fonctionnels	211
Nombre de BDV compilés	211
Electeurs attendus	113.489
Votants	93.079
Taux de participation	85,61%
Nuls	2.173
Bulletins blancs	978
Suffrages exprimés	89.928

#### LES GAGNANTS

N°	Nom-Post nom-Prénom	Voix obtenues	Paris politiques
1	BWIRA SHEMUSIMWA Manassé	12.589	MSR
2	KALINDA KAHOMBO Gilbert	14.798	PPRD

Ces résultats ci-haut présentés ne correspondent pas exactement aux volontés du peuple Walikalien, car certains membres du Gouvernement (candidat de l'AMP surtout) ont usé de leur influence, par le biais de l'armée, de la police, des médias ou des finances publiques pour manipuler le processus électoral, dans la mesure où ces derniers se sont permis de remettre aux forces armées des billets de dollars et de la boisson pour qu'ils votent pour eux ; et pourtant elles n'auront donné la preuve, à la date limite du dépôt des candidats, de leur démission acceptée ou de leur mise à la retraite.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> L. SAINT MOULIN (de), « analyse des résultats du second tour de l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo », in Congo Afrique, n°411, janvier 2007, pp37-54

<sup>17</sup> Loi électorale déjà citée, Chapitre II, Article 10, p.11.

En outre, tous les candidats sur la liste du PPRD au premier tour des élections et ceux de l'AMP au deuxième tour avaient battu campagne à la victoire de l'initiateur du PPRD Joseph KABILA KABANGE, en s'inscrivant dans la vision et programme ayant pour thème unique « les cinq chantiers pour changer le Congo » une vision et programme dont les mots maîtres sont modernisation, renouvellement, renaissance, plutôt que « point à temps », réhabilitation ou raccomodage<sup>18</sup>.

En outre, l'identification des compétiteurs politiques congolais à Dieu ou mieux à l'église (le cas de MUHIMA BINTU Sabina) également manifesté chez J. KABILA KABANGE. En effet, le 28 juin 2006, lors de son adresse à la population de Goma le président de la République et candidat à sa propre succession, s'était exprimé en Swahili, promettant à la population le courant électrique avec l'envoi imminent des groupes thermiques à Walikale devant produire de l'énergie électrique et par ricochet permettre à la REGIDESO de desservir de l'eau à toute la population du territoire de Walikale avant la tenue des élections le 30 juin 2006. Pour assurer la population de cette promesse, il s'était présenté comme un enfant de Dieu en disant en swahili « Mimi ni mtoto wa mungu siwezi sema uwongo » c'est-à-dire « moi je suis l'enfant de Dieu, je ne peux pas vous mentir » cette référence ou mieux l'identification des hommes politiques à Dieu a fait dire à G. de VILLERS et J. OMASOMBO que « tenir compte de la religion n'est pas une question de principe, mais de pragmatisme, c'est un moyen soit de se faire élire ou réélire<sup>19</sup> ».

De plus, ces mêmes candidats membres du gouvernement se sont servis des finances publiques de l'Etat pour battre campagne ; or est interdite, l'utilisation à des fins de propagande électorale des biens, des finances et du personnel de l'Etat, des Entreprises, Etablissements et Organismes Publics et des Sociétés d'économie mixte.

L'utilisation des biens, des finances et du personnel public visés ci dessus est punie de radiation de la candidature ou de l'annulation de la liste du parti politique, de regroupement politique ou des indépendants qui s'en rendent coupables ou dont le candidat s'en rend coupable<sup>20</sup>.

### 3 LE DEBAT SUR LA TRANSPARENCE OU NON DES ELECTIONS ORGANISEES EN 2006 A WALIKALE

Les élections transparentes sont communément appelées « Elections propres » lorsqu'un peuple aguerri et persévérant refuse de se laisser tromper. Au Kenya, on a mis fin au régime d'Arap *MOI* en organisant des voies électorales. C'est encore le président de la commission électorale qui, en se fondant sur l'éthique et la déontologie, a remis un doute sur le succès électoral du président KIBAKI, ce qui a donné la force au pari de l'opposition et à la population qui sont descendus dans la rue pour protester. Cela diffère de la complaisance dans laquelle se trouve nombre d'hommes politiques de notre pays qui n'ont pour la plupart qu'un seul souci ; accéder au pouvoir et jouir de ce pouvoir<sup>21</sup>. Par ailleurs, les élections véritables supposent que des listes électorales aient été soigneusement élaborées. Elles supposent que la population veille à ce que toute fraude soit évitée. Les urnes transparentes, sous surveillance constante afin d'éviter des substitutions. La population doit être présentée par ses représentants aux procédures de comptage et de vérification des résultats. Ceux-ci doivent être sanctionnés par la cour suprême de justice<sup>22</sup>.

Cependant, dans le territoire de Walikale, certains individus votaient sans avoir raison, c'est notamment le cas de INTERAHAMWE dans les groupements cités précédemment, qui n'avaient pas la qualité d'électeur qui est constatée par l'inscription sur la liste des électeurs et la détention d'une carte d'électeur délivrée par la commission électorale indépendante<sup>23</sup>. Toujours dans ce cadre de la tricherie, ils ont provoqué intentionnellement l'absence des témoins des autres partis politiques ruraux de ne pas participer aux opérations de comptage et de dépouillement ; bien que chaque parti

---

<sup>18</sup> A. LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU « construire la Nation, étape après étape ! » in J. KABILA KABANGE, *l'état de la Nation 2007, 2008, 2009, éditions de la presse présidentielle, Kinshasa, 2010, p.9*

<sup>19</sup> A. MAINDO MONGA NGONGA, *l'Etat à l'épreuve de la guerre : violence et configuration des pouvoirs en RDC, Thèse de Doctorat en science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mars 2004, p.75*

<sup>20</sup> *Loi électorale déjà citée, Chapitre III, Article 35, p.12*

<sup>21</sup> FWELLY DIANGITUKWA, *Les fraudes électorales : comment on colonise la RDC, Paris, Harmattan, 2008, p.6*

<sup>22</sup> Pierre de QUIRINI, *Comment bâtir la démocratie. Le peuple est le premier artisan de la démocratie. Il faut le rendre capable d'y collaborer, Imprimerie du CEP, Kinshasa, 1992, p.57.*

<sup>23</sup> *Loi électorale déjà citée, titre II, article 6, p. 11*

politique ou regroupement politique, chaque candidat indépendant ait le droit de désigner un témoin et de son suppléant pour suivre les opérations électorales dans un bureau de vote et de dépouillement déterminé<sup>24</sup>.

C'est avec joie que la population de Walikale a grandement salué la venue des élections ; car dit-elle « ces dernières vont classer valablement les modalités de passation de pouvoir. Elles vont permettre ultérieurement de remplacer un peuple, longuement enseveli, pillé, meurtri dans une société juste et fraternelle où le droit de l'homme est acceptable ». Pour répondre à la question posée au niveau de la problématique, cela soulève une argumentation intellectuellement affirmative et négative même si on ne peut pas affirmer une chose et son contraire au même moment.

Parler de la transparence pour les élections de 2006 organisées en territoire de Wamikale, suscite des doutes dans plusieurs personnes car force est de dire qu'il y a eu une transparence vernie parce que dans les coulisses, la politique s'opérait autrement dans la mesure où on votait pour certaines gens qui ne savent ni lire ni écrire, en mentionnant sur les bulletins de vote les noms des candidats qui n'étaient pas de leur choix. De plus, on remettait à certaines personnes analphabètes des bouts de papiers sur lesquels on écrivait des noms des candidats qu'il fallait voter sans leur consentement ; ceci se passait à côté des urnes.

De toutes les façons, plusieurs cas d'irrégularités ont été constatés : des hachures des cases par empreinte digitale, des soufflements des noms, des agressions physiques et verbales, des paroles blessantes, des mensonges grossiers... ont été trop souvent la règle. Ceci prouve à suffisance que les élections dans cette partie du pays n'étaient qu'un trompe-œil, elles étaient démocratiques de forme, c'est-à-dire miroitées de faux noms. Et la plupart des candidats qui ont monté toutes ces stratégies électorales frauduleuses étaient majoritairement membres de l'AMP, personnalités au pouvoir ; ceux de l'Union pour la Nation, non. A partir de leur richesse, ils ont été en mesure de corrompre la population en argent, t-shirt, du sel, produits pharmaceutiques, ... raison pour laquelle, les Walikaliens et les Walikaliennes ont donné leur quitus au chef de l'Etat et à d'autres membres de l'AMP au niveau national et provincial.

Cette situation ci-haut soulevée a poussé à dire qu'en Afrique, on vote chaque année sans que les élections ne débouchent sur la consolidation de la démocratie. Les élections sont généralement truquées et la fraude électorale est la norme fondamentale. Personne n'est prêt à reconnaître sa défaite aux élections. Les perdants ont du mal à accepter leur défaite et recourent souvent aux armes tandis que les gagnants qui n'ont souvent aucun respect pour eux, tendent à les écraser, au besoin par la force des armes. Le droit de vote est souvent dénié à certaines fractions de la population et les conditions d'éligibilité sont très floues. Les opposants politiques sont considérés comme des ennemis à abattre et non comme adversaire. Les médias publics sont généralement partisans et confisqués par les hommes du pouvoir.

L'administration, l'armée, la force de police et de sécurité sont loin d'être neutres et se tiennent prêtes à soutenir des hommes au pouvoir qui sont de plus souvent candidat à leur propre succession dans un univers où le principe est qu'un président en fonction ne peut que par les élections, organiser son propre gouvernement et se cramponner au pouvoir. La justice elle-même, à la solde des hommes du pouvoir n'hésite pas à homologuer les résultats électoraux frauduleux. Les élections pourtant généralement conçues comme un mécanisme de résolution des problèmes et de sortie de crises politiques deviennent elles-mêmes un nouveau problème majeur et tendent à aggraver les crises politiques préexistantes. Elles créent souvent des problèmes qu'elles ne résolvent<sup>25</sup>

Par conséquent, du fait que les élections organisées en territoire de Walikale n'ont pas été bonnes, elles avaient plutôt une visée, n'ont pas pour sortir le peuple de la misère dans laquelle il était plongé, mais pour contrôler ensuite facilement l'économie du pays dans cette partie, quel que soit la présence des observateurs étrangers sur ce sol, qui n'observent ce qu'on leur a demandé de faire, ils ne sont pas animés par l'éthique ou par la morale<sup>26</sup>. Toutefois, il n'est pas étonnant de constater cela dans ce milieu car il n'y a jamais eu d'élection parfaite au monde.

<sup>24</sup> *Idem, Chapitre VI, Article 38, p.12*

<sup>25</sup> André Mbata B MANGU, « Élection de Barak OBAMA comme 44<sup>ème</sup> Président des Etats Unis : leçon pour l'Afrique et pour le monde » ; in *Congo-Afrique, N°431, Janvier 2009, p.7.*

<sup>26</sup> FWELEY DIANGITUKWA, *Op. Cit. p.1*

Néanmoins, le succès des élections est la victoire qui ne permet pas d'avoir une fraude massive ou systématique en faveur des candidats, plus encore que celle de la commission électorale indépendante. Il ouvre la voie d'une véritable démocratisation<sup>27</sup>.

#### 4 CONCLUSION

Au terme de notre analyse sur l'organisation des élections pluralistes, libres, démocratiques de 2006 en territoire de WALIKALE, force est de dire qu'elles n'étaient pas transparents, car caractérisées par la fraude, manque de liberté et de la transparence ne débouchant pas nécessairement sur la consolidation de la démocratie et de la paix ; et pourtant, elles constituent des événements constructifs d'une démocratie. Les résultats de notre travail démontrent que ceux qui ont gagné étaient majoritaires des personnalités au pouvoir, membres de l'AMP ; aucun député du regroupement de l'opposition politique.

Au niveau présidentiel, c'était le Président Joseph KABILA KABANGE, membre du PPRD.

Au niveau national, deux sièges dont l'un à Jeanne BUNDA BITENDWA, de MAÏ-MAÏ, l'autre à MUHIMA BINTU Sabina de PPRD. Donc toutes les deux

Au niveau provincial, deux sièges, dont BWIRA SHEMUSIMWA Manassé, de MSR, et l'autre siège à KALINDA KAHOMBO Gilbert, de PPRD ; les deux de regroupement politique de l'alliance pour la majorité présidentielle.

Avec la présente étude, les décideurs politiques nationaux et internationaux sont plus informés sur les manœuvres frauduleuses lors de l'organisation des élections pluralistes dans un pays qui se veut démocratique pendant que celles au niveau de collectivités, territoires, villes, communes non encore organisées constituent la première étape de la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation en marche au Congo-Kinshasa.

---

<sup>27</sup> Léon de Saint Moulin, « Analyse des résultats du second tour de l'élection présidentielle en RDC », in Congo-Afrique, N°411, Janvier 2007, p.48

## REFERENCES

- [1] A. LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU « construire la Nation, étape après étape ! » in J. KABILA KABANGE, l'état de la Nation 2007, 2008,2009, éditions de la presse présidentielle, Kinshasa, 2010
- [2] A. MAINDO MONGA NGIONGA, *L'Etat à l'épreuve de la guerre : violence et configuration des pouvoirs en RDC*, Thèse de Doctorat en sciences politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mars 2004
- [3] DEBBASCH et Al, *Lexique de politique*, 7<sup>ème</sup> édition, Dalloz, Paris, 2001
- [4] E. MPONGO-BOKOKO BAUTOLINGA, *Institutions Politiques et droit constitutionnel, Tome 1, Théories générales des institutions politiques de l'Etat*, Editions universitaires Africaines, Kinshasa, 2001
- [5] Fondation KONRAD ADENAUER, *Le processus électoral 2006 en RDC perception de la population*, Faculté Catholique, Kinshasa, 2008
- [6] FWELEY DINGITUKWA, *Les fraudes électorales : comment on colonise la RDC*, Paris, Harmattan, 2008
- [7] L. SAINT MOULIN (de), « analyse des résultats du second tour de l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo », in *Congo-Afrique*, n°411, janvier 2007, pp. 37-54
- [8] L. SAINT MOULIN (de), « Leçon du premier tour de l'élection présidentielle en République Démocratique du Congo », in *Congo-Afrique*, n°408, octobre 2006, pp. 332-354
- [9] L. SAINT MOULIN (de), « RDC, les principaux défis de l'après élection » in *Centreavec*, Bruxelles, juin 2006, pp.1-7 ; document d'analyse et de réflexion disponible sur <http://www.Centreavec.be> (dernière consultation le 28 juin 2010)
- [10] La constitution de la République Démocratique du Congo du 26 Mars 2006
- [11] La Loi électorale N°06/006 du 9 Mars 2006 portant organisation des élections Présidentielle, Législatives, Provinciales, Urbaines, Municipales et Locales
- [12] P. MILUMBATI NGASHA, *Sociologie politique*, édition Africa, Lubumbashi, 1988
- [13] P. NGOMA-BINDA, *La participation politique. éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, deuxième édition, revue et augmentée, institut de formation et d'études politiques, Kinshasa, 2005,pp.484-491
- [14] Pierre de QUIRINI, *Comment bâtir la démocratie. Le peuple est le premier artisan de la démocratie. Il faut le rendre capable d'y collaborer*, Imprimer du CEP, Kinshasa, 1992
- [15] Rapport spécial du secrétaire général au conseil de sécurité sur les élections en RDC.